

**Ministry of Education**

**Ministère de l'Éducation**



Capital and Business Support  
Division

Division du soutien aux  
immobilisations et aux affaires

315 Front Street West  
15th Floor  
Toronto ON M7A 0B8

315, rue Front Ouest  
15<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2020 : SB28**

**Date :** Le 16 décembre 2020

**Note de service**

**Destinataires :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Surintendantes et surintendants des affaires  
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des  
administrations scolaires

**Expéditrice :** Didem Proulx  
Sous-ministre adjointe de l'éducation  
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

**Sujet** Les panneaux Ontario construit pour les projets  
d'immobilisations

---

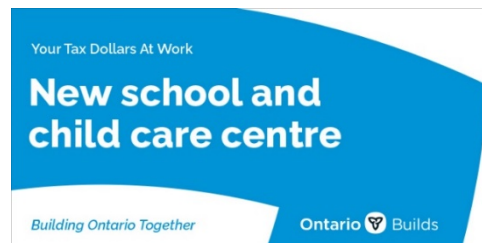
Je viens par la présente vous informer de notre protocole de communication révisé quant aux panneaux destinés à aider le gouvernement à promouvoir les investissements majeurs en immobilisations, dans le cadre des systèmes ontariens d'éducation publique et de services de la petite enfance.

Le gouvernement a récemment lancé l'initiative ON construit, une nouvelle identité visuelle pour l'ensemble des projets d'infrastructure financés par le gouvernement. À l'avenir, des panneaux ON construit devront être exposés sur les chantiers de tous les principaux projets d'immobilisations financés par le ministère de l'Éducation, qu'il s'agisse de nouvelles écoles, d'agrandissements, de centres de garde ou de centres pour l'enfant et la famille ON y va. Cette exigence s'applique également aux projets d'immobilisations prioritaires déjà annoncés au cours des cycles 2019-2020 et 2020-2021.

Toutes les dépenses liées aux panneaux ON construit, comme les frais de conception, de production et d'installation, devront être payées par le conseil scolaire. Il incombera également aux conseils scolaires de placer rapidement les panneaux à un endroit bien en vue et très passant.

Pour aider les conseils à créer les nouveaux panneaux ON construit de manière efficace, veuillez utiliser le guide d'identité visuelle et les modèles de panneaux ON construit disponibles à l'adresse <https://www.ontario.ca/fr/page/modeles-on-construit>.

Voici un exemple de ce à quoi ressemblerait un panneau créé par un conseil scolaire :



Les conseils scolaires doivent définir le meilleur matériau à utiliser pour leurs projets. Aux fins de référence, les panneaux précédents mesuraient 8 pieds par 4 pieds environ et étaient fabriqués en toile de vinyle maillée de 370 g/m<sup>2</sup> et résistante aux intempéries. Certaines caractéristiques, comme les œillets sur le pourtour du panneau, peuvent faciliter son installation.

Veuillez noter que tous les panneaux doivent être approuvés par le Ministère avant leur fabrication. Après la production, les conseils scolaires sont tenus de confirmer l'installation du panneau en envoyant une photographie au Ministère.

Veuillez vous reporter aux documents suivants :

- Annexe A – Liste des projets approuvés dans le cadre du programme d'immobilisations prioritaires 2019-2020 et 2020-2021 nécessitant la pose d'un panneau;
- Annexe B – Protocole de communication accompagné des directives révisées concernant les panneaux, ainsi que des exigences détaillées sur les communications publiques et les événements;
- Annexe C – Une FAQ vous donnera de plus amples renseignements sur le protocole associé aux nouveaux panneaux.

Si vous avez des questions ou des préoccupations après avoir passé en revue ces informations, veuillez communiquer avec [MinistryofEducation@ontario.ca](mailto:MinistryofEducation@ontario.ca). Nous serons ravis de vous aider à mettre en place l'initiative ON construit.

Nous vous remercions à l'avance de votre aide lors du déploiement de cette nouvelle initiative, et nous réjouissons à l'idée de poursuivre notre collaboration avec votre conseil scolaire.

Cordialement,

Didem Proulx  
Sous-ministre adjointe  
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires

Annexes :

Annexe A : Projets d'immobilisations prioritaires approuvés nécessitant la pose de panneaux

Annexe B : Protocole de communication : Communications publiques, événements et affichage

Annexe C : FAQ

C : Leaders de la petite enfance, conseils scolaires de district

Responsables des services à l'enfance, gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux

Dr Parm Bhatthal, directeur, Direction des services régionaux, Ministère de l'Éducation